

## LE CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 29 juin 2017

### « Compte rendu succinct de la séance »

#### **ETAIENT PRESENTS :**

##### LISTE " BOUSSY EN CONFIANCE"

Messieurs COLAS, MASSIMI, LOUIS, ALLOUCH, GRATIEN, LOGRONO, SEGUILLON, RAGOT, RABARDEL, MILTON

Mesdames WINKOPP, FARGUES, ADAMIC, BUSSON, BONNET, COTTE, COLOMBEL, AKRE, AMBROSSINI, FREGONA, KHELLAF

##### LISTE " BOUSSY À ... VENIR "

Madame LAURET, Monsieur GARAY, Monsieur SALVAT

#### **ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

##### LISTE " BOUSSY EN CONFIANCE"

Monsieur VIALLE à Monsieur COLAS, Monsieur CEAUX à Monsieur MASSIMI, Monsieur BIGOT à Madame FARGUES, Madame RAILLARD à Monsieur ALLOUCH, Madame FALGUEYRAC à Madame ADAMIC

##### LISTE " BOUSSY À ... VENIR "

#### **SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie FREGONA**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/05/2017 est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le Conseil Municipal du 22/05/2017 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECLARE** par 26 voix pour et 3 abstentions (Madame LAURET et Messieurs GARAY et SALVAT) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**APPROUVE** par 25 voix pour et 3 abstentions (Madame LAURET et Messieurs GARAY et SALVAT) le Compte Administratif 2016 – *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

**DECIDE** par 26 voix pour et 3 abstentions (Madame LAURET et Messieurs GARAY et SALVAT) l'affectation de tout ou partie du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice écoulé

**FIXE** par 26 voix pour et 3 abstentions (Madame LAURET et Messieurs GARAY et SALVAT) les tarifs des prestations liées à l'Enfance et à la Jeunesse

**FIXE** à l'unanimité le tarif péricentre et réévalue le tarif accueil de loisirs sans hébergement

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant au contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

**DECIDE** à l'unanimité d'allouer au Comité des Fêtes – « Boussy Animations » un acompte de la subvention pour l'année 2017 d'un montant de 3300 €

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, une demande de subvention répondant à l'appel à projet Citoyenneté, pour l'année 2018.

**AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente des parcelles cadastrées AI 218 et AI 271- sises 51, rue du Bois des Antonins pour un montant de 6000 €

**DECIDE** à l'unanimité d'adopter le régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

**DECIDE** à l'unanimité de dénommer le parc public de la Résidence Carré Nature, rue Marcel Pagnol, « Parc Nelson Mandela »

Fait à Boussy-Saint-Antoine, le 29/06/2017

Le Maire     
Romary 